

Texte des résolutions

AGOA du 29 mai 2024

DEMAIN SUPERMARCHÉ

Société coopérative par actions simplifiée à capital variable
229, cours Émile Zola 69100 Villeurbanne
852 471 093 RCS LYON



Première résolution – Proposée et soutenue par le Comité de Gouvernance – Approbation des comptes

L'Assemblée Générale approuve le rapport de gestion de la Présidente et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et lui donne quitus de sa gestion.

L'Assemblée Générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts.

Deuxième résolution – Proposée et soutenue par le Comité de Gouvernance – Affectation des résultats

L'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les pertes de l'exercice, qui se montent à 82 496.13 euros, sont affectées au compte « report à nouveau ».

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à -5 275 euros et le compte « report à nouveau » à 154 994 euros.

Les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende depuis la constitution de la Société.

Troisième résolution – Proposée et soutenue par le Comité de Gouvernance – Absence de conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidente mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Quatrième résolution – Proposée et soutenue par le Comité de Gouvernance – Fixe les orientations générales de la Coopérative

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, approuve les orientations générales.

Cinquième résolution - Ratification des membres du Comité de Gouvernance

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, procédera à la ratification des nouveaux membres du Comité de Gouvernance.

Sixième résolution – Proposée et soutenue par le Comité de Gouvernance – Prise d'acte des personnes ayant quitté la coopérative

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la liste en annexe des sociétaires ayant quitté, prend acte de leur départ.

Septième résolution – Proposée et soutenue par le Comité de Gouvernance – Montant des actions pour l'exercice 2023

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, fixe le montant d'une action à 0 euros pendant l'exercice social qui s'est clos le 31/12/2023.

Huitième résolution – Proposée et soutenue par le Comité de Gouvernance - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide que tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.